

PRESENTS : Mesdames BAXTER, MOLLIS, REVEL, TAVERA. Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DELVORDRE, GALZY, PALAY, PERRIER

ABSENTE EXCUSES: Mme BATENS, Mme BEURNE, M DARBELET,

ABSENTS excusés ayant donné procuration: Mme DELVORDRE À M DELVORDRE

Secrétaire de séance : Etienne Baxter

- :: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

La séance est ouverte à 19h30.

Subvention exceptionnelle association « Babart »

Monsieur le Maire, propose d'attribuer une subvention exceptionnelle pour organisation de grand évènement de **1000 euros** à l'association « BABART » pour l'organisation de l'épicerie d'Art (évènement sur 3 jours).

Vote : 9 pour, 2 contre, 1 abstention

Décision modificative du budget commune n°2

Section de fonctionnement				
Chap	Art	Objet	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	46 757,00 €	
042	7768	Neutral amort. subv. équip. versées		46 757,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	9 700,00 €	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		9 700,00 €
022	022	Dépenses imprévues	-1 800,00 €	
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	1 800,00 €	
			56 457,00 €	56 457,00 €

Section d'investissement					
Chap	Article	Op	Objet	Dépenses	Recettes
	202	104	Elaboration PLU	15 000,00 €	
	238	135	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	52 000,00 €	
	024		Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		15 000,00 €
	1641	135	Emprunt par tranche		52 000,00 €
040	198	OPFI	Neutral amort. subv. équip. versées		46 757,00 €
040	2804181	OPFI	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et	46 757,00 €	
			113 757,00 €	113 757,00 €	

Vote : 3 abstentions 9 pour

Décision modificative du budget M49 n°1

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	-900,00 €	
014	701249	Reversement redevance agence de l'eau	500,00 €	
042	6811	Dot. Amort. immobilisations corporelles e	400,00 €	
			0,00 €	0,00 €

Section d'investissement				
Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues	400,00 €	
040	28188	Autres		400,00 €
			400,00 €	400,00 €

Vote : unanimité

MAPA PLU

La commune souhaite réaliser la **Révision de son POS valant élaboration d'un nouveau PLU**. Afin de conduire cette opération, il convient de confier à un prestataire extérieur cette mission.

A l'issue des auditions, la commission a arrêté son choix et a décidé de retenir pour l'exécution de ces prestations l'offre la mieux-disante et qui de plus est économiquement la plus avantageuse, à savoir :

CROUZET URBANISME pour une offre à 37 909€ HT soit 45 490.80€ TTC.

La Commission PLU a choisi, avec l'aide du CAUE, le Cabinet CROUZET URBANISME sur 11 candidats parce qu'il avait élaboré le PLU de villages similaires à Collias, qu'il était le mieux-disant sur le mode de travail proposé, qu'en outre son prix était attractif et qu'il avait d'excellentes références auprès d'autres maires, unanimement favorables. Le choix s'est aussi fait en fonction de la qualité du mode de concertation proposé, du nombre de réunions de concertations prévu et de l'attachement au suivi du respect des procédures, le tout afin d'éviter autant que faire se peut les recours éventuels qui pourraient être suivis d'une éventuelle

annulation. Monsieur le Maire ajoute que c'est d'ailleurs dans cette logique que l'équipe a choisi de se faire accompagner par le CAUE pour l'élaboration du prochain PLU.

Vote : 3 abstentions, 9 pour

MAPA AEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil, le fonctionnement de la régie pour l'eau potable, avec l'appel à des prestataires pour différentes missions que cette dernière ne peut assurer directement, faute de moyens (nettoyage réservoir, électromécanique...) Afin de formaliser cette sous-traitance, mais également améliorer le service, il a été décidé de formaliser un marché de prestation de service sur l'ensemble du service de l'eau, la régie gardant la relation clientèle, les travaux et les réparations de fuite.

Monsieur le Maire fait part du déroulement de la procédure de consultation, pour la dévolution du marché de services dans le cadre d'une procédure adaptée. En fonction des critères de jugement des offres, il précise le résultat des consultations avec la passation du marché avec la société SUEZ. Il précise les caractéristiques du marché :

Adjudicataire : SUEZ – Béziers

Durée ferme de 1 an renouvelable une fois deux ans et une fois trois ans soit 6 ans maximum

Montant forfaitaire annuel : 29 500€ HT

Vote : unanimité

Plan d'action contre les pertes d'eau potable

La commune est suivie par l'Agence de l'Eau. Aujourd'hui le réseau de Collias est à 58% de rendement au lieu des 67% de rendement minimum demandé. De ce fait, il faut mettre en place un plan d'actions pour l'améliorer. Ceci est une obligation donnée par l'agence de l'eau et, à défaut, la commune encoure des restrictions de financement ou des pénalités.

Les actions proposées :

Ordre de réalisation	Actions proposées par la collectivité pour atteindre l'objectif du Grenelle 2	Délai de mise en œuvre	Durée de l'effet
1	Macro-comptage	Court	Décroissante
2	Télégestion	Long	Durable
3	AQUADVANCED	Court	Durable
4	Pré-localisation acoustique	Utilisation mobile : court Utilisation à poste fixe : long	Utilisation mobile : ponctuelle Utilisation à poste fixe : durable
5	Suivi des débits de nuit	Court	Durable
6	Réparation des fuites	Court	Décroissante
7	Volumes autorisés sans compteur	Court	Ponctuelle
8	Optimisation des eaux de service	Court	Ponctuelle (durable si le purgeur est automatique et programmé)
9	Modélisation hydraulique	FAIT	Durable
10	Renouvellement du réseau	Long	Décroissante
11	Renouvellement des branchements	Long	Décroissante
En continu	Suivi des actions	Court	Durable

Vote : unanimité

Convention EPF – « Parcelles Bremond »

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'EPF-LR pour la parcelle Brémond. Le convention porte sur l'étude exploratoire de l'aménagement de cet espace. Le but est de créer des logements pour les colliassois sans que cela ne coûte quoi que ce soit à la commune.

Pour rappel, l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR), est un établissement public de l'Etat habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il met notamment en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat. Bien que n'étant pas soumise aux obligations de la loi SRU, la commune de Collias souhaite diversifier son parc de logements et conduire une politique de l'habitat soucieuse de l'équilibre et de la mixité sociale en créant une opération mixte comprenant des logements en accession et des logements locatifs sociaux. La commune de Collias a donc saisi l'EPF LR pour convenir avec lui des modalités d'interventions foncières à court et moyen terme, pour réaliser une opération d'aménagement comprenant des logements dont au moins 25% de logements locatifs sociaux et des équipements publics. Une petite part de la parcelle du bas serait réservée pour créer un parking pour l'école qui en a bien besoin ainsi que pour les autocars de l'hôtel.

Vote : 3 contre, 9 pour

Baisse de prix maison « Gaillard »

Un terrain est actuellement sous compromis, l'autre est toujours en vente mais la maison est trop chère par rapport au marché. Il est proposé de baisser le prix de vente du lot D à 288.000 euros net vendeur.

Vote : 2 contre, 1 abstention, 9 pour

Renouvellement bail chasse

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail de location, arrivé à expiration, du droit de chasse à la société communale de chasse de Collias établi en liaison avec les services de l'O.N.F. qui commence le 1er novembre 2016 pour se terminer le 30 octobre 2025.

Vote : unanimité

IHTS

Suite à une demande du Trésorier général, cette délibération, déjà prise, y annexe la liste du personnel pouvant en être bénéficiaire.

Vote : unanimité

Mise en vente « garage Palisse »

L'acheteur potentiel s'étant dédit, le garage est remis en vente au prix de 15 000€.

Vote : 2 contre, 1 abstention, 9 pour

Mise en vente de la moto du Policier Municipal

La commune ayant acquis un vélo électrique pour le policier municipal, Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à procéder à la mise en vente pour la somme de 600€ TTC du véhicule moto Yamaha 125xt, immatriculée 532 ACY 30, préalablement déséquipée des autocollants « police municipale », de la sirène, des deux feux clignotants bleus.

Vote : unanimité

Avenant à la convention CCPG /commune pour les rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention relative à l'entente entre la communauté de communes du Pont du Gard et la commune de Collias dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Le montant de la participation de communauté de communes du Pont-du-Gard basé sur 100 enfants scolarisés à Collias s'élève à **3000 Euros**.

Vote : unanimité

Choix du mode de paiement du service mutualisé ADS

Monsieur le Maire rappelle que le remboursement, par les communes adhérentes à la convention relative au service d'instruction des documents d'urbanisme, via la CCPG, des frais engagés peut se faire de 2 manières

- Par facturation (émission de titre)
- Par déduction sur l'attribution de compensation versée par la CCPG à la commune

Monsieur le Maire propose l'émission de titre.

Vote : unanimité

Convention – servitude de passage parcelle de M REMEZY

Pour permettre la pose d'une canalisation qui servira pour la future STEP, la commune de Collias est amenée à implanter des ouvrages du réseau d'assainissement dans une propriété privée.

Les ouvrages sont constitués de la canalisation elle-même ainsi que des équipements accessoires : bornes de repérage, vannes, purges, vidanges, etc.....

Il s'agit de la parcelle cadastrée section C n°774 dont le propriétaire accepte de consentir à la commune cette servitude à titre gratuit.

Vote : unanimité

Motion données cadastrales

A chaque fois que la commune fait une demande de données cadastrales, notamment dans le cadre de contentieux, elle doit payer 15€ à la DGFIP. En concertation avec l'AMF, Monsieur le Maire propose de demander solennellement que les conditions de rémunération des prestations cadastrales rendues par la Direction Départementale des Finances Publiques soient modifiées.

Vote : unanimité

Questions diverses/ Informations

Contrat boulangerie

Dans le cadre du nouveau marché de fournitures des repas pour la cantine scolaire, la fourniture du pain a été de sortie du marché et la prestation confiée à la boulangerie de Collias.

Seuil barrage

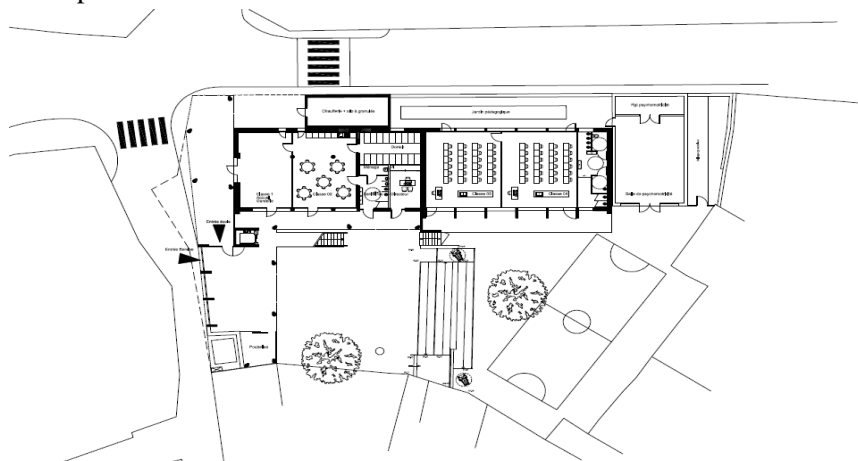
Après recherche du SMGG, la commune est propriétaire du seuil entier. Suite à la dernière réunion sur site avec l'agence de l'eau, le SMGG, le CD30, l'ONEMA et le propriétaire du moulin attenant au seuil en RG, les différentes parties se sont mises d'accord sur les point suivants : Construire une passe à poissons et refaire le seuil coûterait environ 1 million d'euros (non financés). L'agence de l'eau proposait auparavant l'arasement pur et simple du seuil, ce qui ne coûtait plus que 100 000€, financé à 80% par celle-ci plus le coût des études. Après discussions, l'agence de l'eau propose l'arasement d'une seule partie du seuil qui correspondrait à la partie la plus abimée et la réfection de la partie restante du seuil. Le financement, y compris celles des études, serait pris en charge à 80%. De plus, la commune obtiendrait 20% de plus de subventions sur la STEP. Le SMAGE a finalement décidé de prendre en charge la totalité du projet, devenant maître d'ouvrage. La bonification de 20% sur la subvention de la STEP est maintenue. Pour la commune, l'aboutissement du projet est conditionné par le résultat des études sur l'influence ou non des travaux sur l'approvisionnement en eau de la grotte Pâques.

Marchés eau

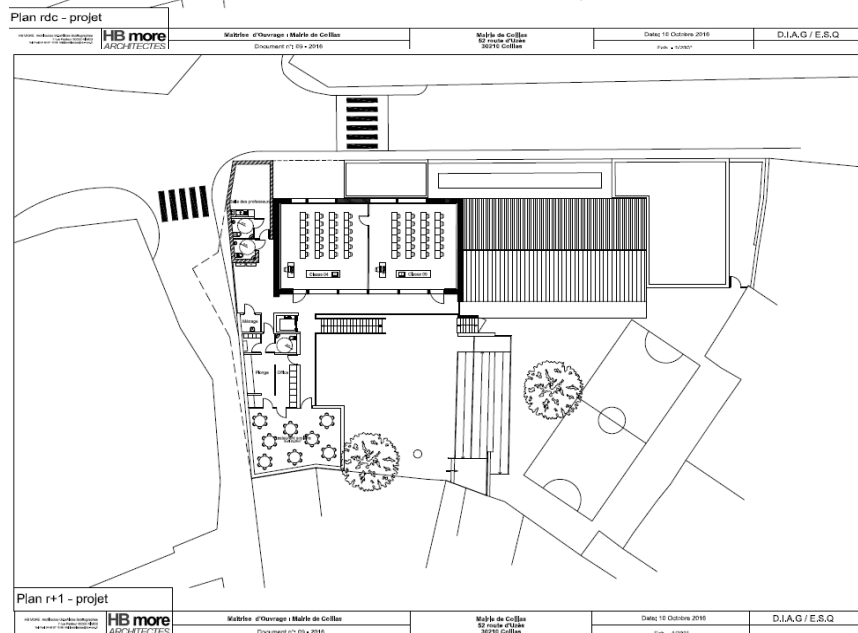
Plusieurs marchés sont en cours : DSP sur l'affermage de la station d'épuration et télérelève des compteurs.

Réhabilitation et extension école

Le cabinet d'architecte retenu a présenté les premières esquisses. Les classes seront agrandies (60 et 70 m²), comprendront chacune un point d'eau et des rangements intégrés, une salle de psychomotricité sera créé, ainsi qu'un restaurant scolaire, une salle des professeurs, un bureau pour le directeur, un dortoir pour les maternelles, des espaces de rangements extérieurs, une chaufferie, un jardin pédagogique. Un ascenseur et une rampe sont créés pour l'accessibilité.



Rez-de-chaussée



1er étage

Eve Construction

Suite à la plainte déposée par la commune, assistée de la DREAL et de la DDTM, la société Eve Construction a quitté les lieux. Le dossier suit son cours en attendant la remise en état du site.

Archives communales

Le travail de classement des archives par un archiviste professionnel est terminé. Cette réorganisation indispensable a coûté à la commune 7620 euros d'interventions de l'archiviste et 2060 euros d'étagères. Afin de garder les archives en ordre et éviter la disparition de documents, sur préconisation de l'archiviste, Il faudra désormais, pour consulter les archives, remplir une demande à l'avance. Jusqu'à 5 articles pourront être demandés. La consultation se fera un document à la fois. Une armoire ignifugée a été achetée afin de garantir la bonne conservation des archives d'État civil (obligatoire), pour un coût de 830 euros.

D'autre part, le parc informatique qui avait plus de 10 ans a été renouvelé pour un coût de 5880euros.

STEP actuelle

Suite aux incidents troublants de la STEP, la SDEI a mis en place des contrôles répétitifs. A la suite de ces contrôles, la SDEI s'est rendue compte qu'une vanne avait été volontairement fermée à plusieurs reprises. La fermeture de cette vanne étant, en outre, la source des débordements rapportés par des conseillers d'opposition et l'intrusion sur le site étant strictement interdit sauf au prestataire et au maire ou sur invitation d'une de ces 2 parties, la SDEI a porté plainte contre X.

Éclairage public

De nombreuses lampes ont été changées par des LEDs pour 11 000 euros. L'éclairage du chemin du Passadou est en cours pour 18 000 euros. Au Grès, l'armoire électrique a été changée et une horloge astronomique installée pour 1 800 euros.

Atelier culturel

L'association est mise en sommeil pour le moment, mais les ateliers de tarot et de danse hip-hop sont maintenus.

Question de l'opposition

Maison des gardes verts

Un compromis a été signé avec comme condition suspensive la mise aux normes de l'assainissement. Cela étant fait, la signature définitive est imminente.

Question du public :

Monsieur Brau indique qu'une lampe Grand'rue en face de chez lui ne fonctionne plus. Il s'interroge également sur les panneaux de gestion des tombes abandonnées posés au cimetière.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de rechercher, par tous les moyens, les informations sur les concessions afin d'établir un état des lieux. La commune, sans aucun outil de gestion des cimetières, a acquis un logiciel de gestion des concessions pour une somme de 8000 euros + 400€ par an de maintenance afin de se conformer à ses obligations légales.

La séance est levée à 21h40.